

DELIBERATION N° 2023/233

Relative à la constitution et à la composition des commissions municipales, et désignation des représentants du Conseil municipal au sein des organismes extérieurs – Ville de Dumbéa

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 30 octobre 2023,
VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,
VU la note explicative de synthèse n° 2023/074 du 18 octobre 2023,
Après en avoir délibéré,

D E C I D E :ARTICLE 1^{er}/

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide de lever le vote à scrutin secret pour désigner les membres des commissions municipales et les représentants ou délégués au sein des organismes extérieurs.

ARTICLE 2/

De fixer à dix le nombre de commissions municipales permanentes telles que définies ci-après :

Commission n°1 : RESSOURCES ET MOYENS

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	HENRIETTE	HAMU
3	CINTHYA	NARAN
4	VERONIQUE	PAGAND
5	DANIEL	BLAISE
6	GERARD	PIOLET
7	XAVIER	ROSSARD
8	VAIMU'A	MULIAVA
9	CYNTHIA	JAN
10	RACHEL	AUCHER

Commission n°2 : COHESION SOCIALE, ACTION EDUCATIVE ET CITOYENNETE

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	CATHERINE	POITHILI
3	GISELE	NAPOLEON
4	TAMARA	TSING TING
5	SYLVIA	TUIHANI
6	JOSE	WENDT
7	MADELEINE	PAKAINA
8	SIMON PIERRE	SELUI
9	CYNTHIA	JAN
10	RACHEL	AUCHER

Commission n°3 : DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	MIREILLE	LEU
3	ALEXANDER	OESTERLIN
4	CAROLE	VERLAGUET
5	ALISON	MATHELON
6	ELIA	HAEWENG
7	XAVIER	ROSSARD
8	MELEKATE	KAIKILEKOFÉ
9	LOIC	BASSET-CREUGNET
10	RUDOLPH	TOGNA

Commission n°4 : ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE ET NUMERIQUE

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	CINTHYA	NARAN
3	ELIA	HAEWENG
4	LINSEY	FELOMAKI
5	TAMARA	TSING TING
6	JEAN-MARC	VIAN
7	COURTNEY	EGUELMY
8	VAIMU'A	MULIAVA
9	LOIC	BASSET-CREUGNET
10	RUDOLPH	TOGNA

Commission n°5 : PREVENTION DES RISQUES**10 membres** dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	ELIA	HAEWENG
3	CINTHYA	NARAN
4	LINSEY	FELOMAKI
5	VERONIQUE	PAGAND
6	LARRY	MARTIN
7	KATIA	PALADINI
8	SIMON PIERRE	SELUI
9	CYNTHIA	JAN
10	RACHEL	AUCHER

Commission n°6 : COMMISSION TECHNIQUE DE DÉPOUILLEMENT**5 membres** dont la composition est la suivante :

	Fonction	
1	Maire	Titulaire
2	Service instructeur	Titulaire
3	Comptable public ou trésorier	Titulaire
4	Secrétaire général ou secrétaire général adjoint	Titulaire
5	Directeur de la DDP	Titulaire

Commission n°7 : COMMISSION D'APPELS D'OFFRES**10 membres titulaires et 10 suppléants**, dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM	
1	YOANN	LECOURIEUX	Titulaire
	GERARD	PIOLET	Suppléant (e)
2	MIREILLE	LEU	Titulaire
	JOSE	WENDT	Suppléant (e)
3	ELIA	HAEWENG	Titulaire
	SYLVIA	TUIHANI	Suppléant (e)
4	GISELE	NAPOLEON	Titulaire
	VERONIQUE	PAGAND	Suppléant (e)
5	DANIEL	BLAISE	Titulaire
	REINE	CHENOT	Suppléant (e)
6	PIERRE	MESTRE	Titulaire
	TAMARA	TSING TING	Suppléant (e)
7	XAVIER	ROSSARD	Titulaire
	CHRISTIAN	MARTIN	Suppléant (e)
8	MELEKIATE	KAIKILEKOFÉ	Titulaire
	VAIMU'A	MULIAVA	Suppléant (e)
9	LOIC	BASSET-CREUGNET	Titulaire
	CYNTHIA	JAN	Suppléant (e)
10	TOGNA	RUDOLPH	Titulaire
	RACHEL	AUCHER	Suppléant (e)

Commission n°8 : COMMISSION DES DÉLÉGATIONS DE SERVICES PUBLICS

10 membres titulaires et 10 suppléants, dont la composition est **identique à la commission d'appels d'offres**.

Commission n°9 : COMMISSION DE RÉVISION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

10 membres, dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	MIREILLE	LEU
3	ALISON	MATHELON
4	GISELE	NAPOLEON
5	DANIEL	BLAISE
6	LINSEY	FELOMAKI
7	XAVIER	ROSSARD
8	VAIMU'A	MULIAVA
9	LOIC	BASSET-CREUGNET
10	RACHEL	AUCHER

Commission n°10 : COMMISSION DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME DIRECTEUR

10 membres dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	ALEXANDER	OESTERLIN
3	AMASTIO	TAUTUU
4	MIREILLE	LEU
5	ELIA	HAEWENG
6	CINTHYA	NARAN
7	XAVIER	ROSSARD
8	VAIMU'A	MULIAVA
9	CYNTHIA	JAN
10	RUDOLPH	TOGNA

ARTICLE 3 /

Il est créé une **commission consultative municipale des taxis**, composée, outre le maire, de **9 membres titulaires et 9 membres suppléants** qui seront nommés par arrêté du maire.

ARTICLE 4 /

Il est créé **une commission consultative des services Publics Locaux (CCSPL) (12 membres titulaires et 12 suppléants)** conformément aux dispositions de l'article L. 126-1 du code des communes de la Nouvelle-Calédonie, dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM	
1	YOANN	LECOURIEUX	Titulaire
	GERARD	PIOLET	Suppléant (e)
2	SYLVIA	TUIHANI	Titulaire
	AMASTIO	TAUTUU	Suppléant (e)
3	REINE	CHENOT	Titulaire
	LINSEY	FELOMAKI	Suppléant (e)
4	JOSE	WENDT	Titulaire
	PIERRE	MESTRE	Suppléant (e)
5	CINTHYA	NARAN	Titulaire
	ALISON	MATHELON	Suppléant (e)
6	ELIA	HAEWENG	Titulaire
	LARRY	MARTIN	Suppléant (e)
7	KATIA	PALADINI	Titulaire
	XAVIER	ROSSARD	Suppléant (e)
8	VAIMU'A	MULIAVA	Titulaire
	MELEKIATE	KAIKILEKOFÉ	Suppléant (e)
9	LOIC	BASSET-CREUGNET	Titulaire
	CYNTHIA	JAN	Suppléant (e)
10	RACHEL	AUCHER	Titulaire
	RUDOLPH	TOGNA	Suppléant (e)

La CCSPL est également composée de deux (2) représentants d'associations locales qui seront désignés par arrêté du Maire.

ARTICLE 5 /

Il est créé **une commission consultative communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) (12 membres titulaires)**, dont la composition est la suivante :

	Prénom	NOM
1	YOANN	LECOURIEUX
2	MARIELKA	LAUNAY
3	MIREILLE	LEU
4	JOSE	WENDT
5	TAMARA	TSING TING
6	MADELEINE	PAKAINA
7	MELEKIATE	KAIKILEKOFÉ
8	LOIC	BASSET-CREUGNET
9	RACHEL	AUCHER

La CCAPH est également composée de trois (3) représentants d'associations d'usagers, d'associations représentant les personnes handicapées, ou de personnes qualifiées, qui seront désignés par arrêté du Maire.

ARTICLE 6 /

De désigner les représentants du conseil municipal au sein d'organismes extérieurs comme suit :

1- **Commission foncière communale (CFC) ADRAF**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
DANIEL BLAISE	GERARD PIOLET

2- **Syndicat Mixte de Transports Urbains du Grand Nouméa (SMTU)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
ALEXANDER OESTERLIN	GERARD PIOLET

3- **Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN)**

DELEGUES TITULAIRES	DELEGUES SUPPLEANTS
GERARD PIOLET	JEAN-MARC VIAN
MIREILLE LEU	ALISON MATHELON

4- **Groupement d'Intérêt Économique SERAIL**

Assemblée générale

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
ELIA HAEWENG	GERARD PIOLET

Comité technique de gestion (personnel municipal)

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
STEEVE VAKIE	SARAH TRUDELLÉ

5- **Société d'Équipement de la Nouvelle-Calédonie « SECAL »**

Assemblée générale

✓ GERARD PIOLET

6- **Commission communale des calamités agricoles (Chambre d'Agriculture de Nouvelle-Calédonie)**

✓ CYNTHIA JAN

7- **Centre d'Information Jeunesse**

- Conseil d'administration

✓ AMASTIO TAUTUU

- Assemblée générale

✓ AMASTIO TAUTUU

8- **Assemblée générale du Comité Territorial Olympique et Sportif**

✓ SYLVIA TUIHANI

9- **Comité de gestion du Fonds de Garantie des Terres Coutumières**

✓ DANIEL BLAISE

10- **Comité de l'habitat de la province Sud**

✓ MIREILLE LEU

11- **Comité provincial de prévention de la délinquance**

✓ LARRY MARTIN

12- **Groupement d'Intérêt Public Maison de l'Étudiant de la Nouvelle-Calédonie**

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
PIERRE MESTRE	GISELE NAPOLEON

13- **Comité de jumelage de la Ville de Dumbéa**

MEMBRE	MEMBRE
DANIEL BLAISE	TAMARA TSING TING

14- **Société Publique Locale « Centre Aquatique Régional de Dumbéa Guy Verlaquet »**

Les membres ci-dessous sont désignés pour représenter la collectivité auprès du conseil d'administration de la société, avec faculté d'accepter toutes fonctions dans ce cadre :

	Prénom	Nom
1	ELIA	HAEWENG
2	SYLVIA	TUIHANI
3	ALEXANDER	OESTERLIN
4	GERARD	PIOLET

Monsieur Gérard PIOLET est désigné comme représentant de la collectivité auprès des assemblées générales de la société, doté de tous pouvoirs à cet effet.

Le Maire est habilité à signer, le cas échéant, tous les documents liés à la constitution de cette Société Publique Locale, ainsi qu'à sa gestion.

15- **Conseil d'administration « Hôtel de Police »**

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
GERARD PIOLET	JEAN-MARC VIAN

16- **Conseil d'administration du Collège Francis CARCO (Koutio)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
REINE CHENOT	CATHERINE POITHILI

17- **Conseil d'administration du Collège Edmée VARIN (Auteuil)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
HENRIETTE HAMU	CINTHYA NARAN

18- **Conseil d'administration du Collège Jean FAYARD (Katiramona)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
VERONIQUE PAGAND	GISELE NAPOLEON

19- **Conseil d'administration du Collège de Dumbéa-sur-Mer**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
ELIA HAEWENG	JOSE WENDT

20- **Conseil d'administration du Collège d'Apogoti**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
CINTHYA NARAN	CAROLE VERLAGUET

21- **Conseil d'administration du Lycée Polyvalent Dick UKEIWE (Lycée du Grand Nouméa)**

DELEGUE TITULAIRE	DELEGUE SUPPLEANT
PIERRE MESTRE	ALISON MATHELON

22- **Comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud (CAUPS)**

FONCTION	PRENOMS – NOMS
Maire de la commune ou son représentant	GERARD PIOLET

23 – **Comité d'études (PUD)**

FONCTION	PRENOMS – NOMS
Maire de la commune ou son représentant	SECRETAIRE GENERAL
Représentants du conseil municipal de la commune, désignés en son sein dans la limite de trois membres	GERARD PIOLET MIREILLE LEU ALISON MATHELON

24 – **Agence d'attractivité Sud Tourisme de la province Sud – Société Publique Locale**

- Assemblée générale
 - ✓ GERARD PIOLET
- Conseil d'administration
 - ✓ GERARD PIOLET

25 – **Association SCAL'AIR**

- ✓ ALISON MATHELON

ARTICLE 7 /

Les présentes dispositions abrogent toutes celles qui leurs sont antérieures.

ARTICLE 8 /

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-2 du Code de Justice Administrative, un délai de deux mois est disponible à compter de la notification et/ou de la publication de toute décision administrative pour former un recours gracieux ou un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 9 /

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 30 OCTOBRE 2023

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 31 OCTOBRE 2023

Le secrétaire de séance,



Marielka LAUNAY

Le Maire,



Yoann LECOURIEUX

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
PUBLICATION	-	1
SAG	-	1
ORGANISMES EXTERIEURS	-	1